

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 7 janvier 2026, à 20h00, au Centre communautaire Amédée-Ostiguy au 110, 7e Avenue, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Valérie Trottier et Lise Ferland et messieurs les conseillers Michel Beaudoin, Joël Caisse, Charles Fraser-Guay et Michel Gaudreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Ladouceur.

Madame Fany Tremblay, greffière par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Adoption de l'ordre du jour;
- 2.** Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2026;
- 3.** Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2026;
- 4.** Période de questions;
- 5.** Levée de la séance.

26-01-007 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Charles Fraser-Guay, appuyé par Valérie Trottier et résolu que le conseil municipal confirme avoir reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais prescrits par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'il l'adopte tel que présenté.

Adoptée.

26-01-008 2. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2026

Avis est donné par Michel Gaudreault, conseiller, que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2026.

Madame Fany Tremblay, greffière par intérim, explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise à établir une tarification pour le financement de l'utilisation des biens, services ou activités suivants :

- Service des loisirs;
- Administration;
- Service de sécurité incendie;
- Compteurs d'eau et location de véhicules ou équipement;
- Vente pour taxes foncières impayées;
- Demande de révision auprès de l'Office municipal responsable de l'évaluation;
- Fauchage des lots vacants ou en partie construits;
- Service de l'urbanisme.

Michel Gaudreault dépose le projet de règlement.

26-01-009 3. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Avis est donné par Lise Ferland, conseillère, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2026.

Monsieur Jacques Ladouceur, maire, explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise notamment à fixer :

- Les taux de taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;
- Les tarifs relatifs aux services suivants :
 - Traitement des déchets domestiques, matières recyclables et putrescibles;
 - Vidange des fosses septiques;
 - Consommation d'eau potable et traitement des eaux usées;
 - Sécurité publique.

Lise Ferland dépose le projet de règlement.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

26-01-010

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Michel Beaudoin et résolu que la séance extraordinaire soit levée à 20h15.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Jacques Ladouceur
Maire

Fany Tremblay
Greffière par intérim

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.